

ANNEXE : BAREME DES PRESTATIONS OCCASIONNELLES (établi le 02/06/23)

LOTS D'HABITATION - PARKING

FONCIA GRESIVAUDAN - Siège social : Les Portes de Crolles – Rond Pont du Raffour – 38920 CROLLES - RCS – GRENOBLE n° B 900 440 686

1- À LA CHARGE DU MANDANT

Tarif T.T.C.**

Recherche et mise en place du locataire

HABITATION baux soumis ou non à la loi du 6 juillet 1989

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)

▪ Hors zones tendues et très tendues.....	8,00 €
▪ Zones tendues	10,00 €
▪ Zones très tendues.....	12,00 €
▪ Établissement de l'état des lieux d'entrée.....	3,00 €

Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (forfait appliqué selon la topologie suivante :

• Studio et type 1	50,00 €
• Appartement type 2	75,00 €
• Appartement type 3	100,00 €
• Appartement type 4 et + (compris villa, maison)	150,00 €

Locations du même bien dans la même année civile : part entremise et négociation réduite de 50% en cas de 2^{ème} location et de 100% en cas de 3^{ème} location

PARKING, BOX, GARAGE, CAVE - Honoraires de location (forfait) 149,00 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES – Lot isolé

Gestion administrative

Frais de constitution, de suivi, de dossiers type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur etc..... 200,00 €

Frais suivi dossier permis/autorisation de louer 119,00 €

▪ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	300,00 €
---	----------

Gestion financière

Frais de déclaration de TVA (par trimestre) 25,00 €

Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise..... 80,00 €

Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :

▪ par an et par immeuble géré : 1 lot.....	95,00 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble.....	5,00 €

Gestion technique

Suivi de travaux (hors entretien courant) – selon tarif horaire..... 108,00€

Visite patrimoniale avec rapport détaillé 119,00 €

Réalisation de la visite virtuelle 360° 50,00 €

Représentation et procédure

Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.) ... - selon tarif horaire..... 108,00 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES – Immeuble Total

Gestion immeuble

(Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles)

Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)

▪ Par trimestre et par immeuble géré : de 1 à 5 lots	69,00 €
▪ Par trimestre et par immeuble géré : de 6 à 11 lots	129,00 €
▪ Par trimestre et par immeuble géré : de 12 lots et plus	189,00 €

Faire établir état descriptif de division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres... - selon tarif horaire 108,00€

Gestion technique

Suivi de travaux (hors entretien courant) - selon tarif horaire..... 108,00€

Visite patrimoniale avec rapport détaillé 119,00 €

HONORAIRES DE VACATION

Vacation horaire 108,00 €

2- À LA CHARGE DU LOCATAIRE

Tarif T.T.C.**

HABITATION baux soumis ou non à la loi du 6 juillet 1989

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)

▪ Hors zones tendues et très tendues.....	8,00 €
▪ Zones tendues	10,00 €
▪ Zones très tendues.....	12,00 €
▪ Établissement de l'état des lieux d'entrée.....	3,00 €

Boxes parkings, garages et caves

Honoraires de location et de rédaction d'actes..... 149,00 €

* Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret n°2014-890 du 1er août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par décret.

** taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.